La pauvreté n'est bien sûr pas seulement présente en Belgique et dans les autres pays européens que vous connaissez. *D'après toi, quels seraient les pays les plus pauvres d'Europe et quelles en sont les raisons ? Les enfants de ces pays ont-ils automatiquement une vie moins bonne que dans les pays plus riches ?*

Lorsque nous pensons aux enfants qui ont la vie plus difficile et dont les droits ne sont pas respectés, nous pensons souvent aux pays pauvres du Sud.
Pourtant, après la deuxième Guerre mondiale, l'UNICEF a été créé afin d'aider les enfants en **Europe** victimes de cette guerre. Une fois que la plupart des enfants ici ont retrouvé une vie meilleure, l'UNICEF a commencé à travailler de plus en plus dans des pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique du Sud où il n'y avait pas seulement des **guerres** mais aussi souvent des problèmes causés par la pauvreté ou les **catastrophes naturelles**.

L'UNICEF agit là où cela s'avère nécessaire avec, sous le bras, la Convention relative aux Droits de l'Enfant car celle-ci contient tout ce dont les enfants ont besoin pour grandir dans de meilleures conditions.

Dans les pays en guerre, nous pouvons, grâce à la Convention, insister, par exemple, sur le fait que les enfants doivent quand même pouvoir aller à l'école.

Dans les pays pauvres, les enfants doivent souvent aller travailler pour aider leur famille. La Convention relative aux Droits de l'Enfant nous aide à attirer l'attention des gouvernements sur le fait que les enfants ne peuvent pas effectuer de travail dangereux, qu'ils ne peuvent pas être exploités et qu'ils ne peuvent certainement pas manquer l'école parce qu'ils doivent travailler trop longtemps.

Il n'y a pas que les organisations comme l'UNICEF qui défendent les droits de l'enfant dans le monde ! Les enfants du monde entier profitent quotidiennement de leur droit à la participation !
Les enfants participent au conseil communal de l'endroit où ils habitent, ils prennent part à des réunions en tant qu'experts et, lorsqu'ils voient se passer des choses dans leurs quartiers et dans leurs écoles qu'ils n'approuvent pas, ils peuvent le crier haut et fort !

TOI AUSSI, TU PEUX AGIR...

Plus tu en sais sur tes droits, plus tu te trouves en position de force. Tu trouveras tous tes droits sur le site Internet ! www.unicef.be/kids
Tu y découvriras également toutes les informations sur les campagnes qu'UNICEF Belgique met sous le feu des projecteurs tout au long de l'année scolaire.
Bien sûr, tu peux difficilement défendre les droits de l'enfant seul, assis sur une chaise ! Donc pour AGIR, tu dois également te rendre sur le site.
Tu veux parler de quelque chose ou tu as une idée géniale que tu veux partager ?

Appelle-nous jour et nuit (si nous ne pouvons pas te répondre, tu tomberas sur le répondeur ☺) 02/230.59.70.
Tu peux aussi nous envoyer un e-mail à l'adresse info@unicef.be !
Ou nous écrire, pour ceux qui ont encore un stylo chez eux...
UNICEF Belgique
Pascale Recht
Boulevard de l'Impératrice 66
1000 Bruxelles

AVEC LE SUPPORT DE
LA COOPÉRATION
BELGE AU DÉVELOPPEMENT .be

E.R.: UNICEF Belgique, Yves Willemot, boulevard de l'Impératrice 66, 1000 Bruxelles

BONJOUR À VOUS TOUS, ENFANTS QUI AVEZ DES DROITS !

**Bonjour aux anciens, bienvenue aux nouveaux kids !
Désormais, nous ne vous enverrons plus
un magazine tous les quatre mois.
Nous désirons vous informer plus régulièrement...
mais nous ne voulons plus
que des arbres soient abattus !
Dès septembre, vous trouverez les nouvelles
toutes fraîches sur notre nouveau site internet !**

unissons-nous
pour les enfants

unicef

Ça fait peut-être longtemps que tu lis notre magazine unicefKIDS ? Ou peut-être est-ce la première fois que tu reçois du courrier d'UNICEF Belgique ?

C'est le bon moment de te donner quelques explications sur la Convention relative aux droits de l'enfant ! Si tu veux en savoir plus sur les Droits de l'Enfant et sur la Convention, tu trouveras de nombreuses informations sur internet mais ici, tu peux déjà lire quelques faits importants qui faciliteront tes recherches et les rendront surtout plus claires !

Cela fait déjà plus de 20 ans que des organisations comme l'UNICEF, les gouvernements, les organisations de quartier, les adultes et les enfants collaborent afin de faire appliquer à tous les enfants du monde la Convention relative aux droits de l'enfant !

Cette convention reprend de nombreuses règles que les pays doivent respecter afin que les enfants puissent grandir dans les meilleures conditions possibles et qu'ils soient protégés en cas de besoin.

Tout le monde sait que les droits de l'enfant sont importants, d'accord !
Mais quels sont justement ces droits ?

Avoir un GSM, c'est un droit ?
Avoir droit à des vacances en Espagne ?
Avoir le droit de regarder tous les programmes télévisés ?

Évidemment, la Convention ne va pas si loin ! Elle porte sur les nécessités premières des enfants… En d'autres termes, sur les **besoins** des enfants…

Les enfants ont besoin d'eau !
Les enfants ont besoin de pouvoir dormir en sécurité !
Les enfants ont besoin de pouvoir apprendre !

Les droits de l'enfant doivent permettre aux enfants de grandir sainement et en sécurité. Il n'est pas seulement important de grandir physiquement mais également de grandir dans sa tête. Le droit au **divertissement** est donc également repris dans la Convention parce que les enfants en ont aussi besoin pour rester « en bonne santé » ! Comment faire pour grandir, dans son corps et dans sa tête ?

La Convention relative aux droits de l'enfant se compose de **54 articles** qui sont tous aussi importants ! Mais comme il est difficile de les retenir par cœur, il existe certains petits trucs pour bien se souvenir du contenu de la Convention….

Elle se compose principalement d'une liste reprenant tous les besoins des enfants. Deux parties plus courtes décrivent la façon dont les pays doivent incorporer ces droits dans leurs lois ainsi que la manière de vérifier que les pays tiennent réellement la promesse qu'ils font lorsqu'ils signent la Convention.

Comme tu as déjà pu le lire, tous les droits ont la même importance et ils sont étroitement liés entre eux. Pour plus de facilité, tu peux les diviser en 3 grands groupes :

- Les droits à la **protection** sont ceux qui garantissent aux enfants… leur protection. La protection contre la maltraitance (oui, il s'agit aussi du harcèlement, comme le racket par exemple), contre l'exploitation (le travail des enfants), contre la négligence (les enfants sont un peu comme les plantes… si vous leur donnez beaucoup d'amour, ils grandissent mieux). Ces règles concernent également la protection spéciale dont certains enfants ont besoin… les enfants qui sont en migration, ou qui souffrent d'un handicap, par exemple.

- Dans le temps, les gens parlaient du garde-manger lorsqu'ils voulaient désigner l'endroit où la nourriture et les autres biens de « première nécessité » étaient conservés.
La « **provision** » comprend donc tout ce dont les enfants ont besoin pour rester en bonne santé, pour pouvoir grandir et bien se développer. La nourriture, un toit, des soins médicaux, c'est logique ! Le droit à l'enseignement fait également partie des droits de provision car il est essentiel à ton développement.

- **Participer**, c'est prendre part à quelque chose. Les droits de participation expliquent donc les sujets sur lesquels tu peux donner ton avis et les choses auxquelles tu peux participer, si tu choisis de le faire (suivre ta croyance par exemple, ou participer à un conseil de classe). Ces droits veillent à ce que tu puisses donner ton avis sur les sujets qui te concernent.

Nous pouvons encore formuler la Convention différemment :

La Convention contient quatre articles très importants qui doivent également être respectés dans tous les autres articles.

Art. 2 : l'interdiction de discrimination.
Nous sommes tous égaux ! La couleur, le sexe, le pays… Ce sont toutes des choses qui peuvent varier mais qui ne font pas de différence pour la Convention.

Les oreilles décollées ou pas, un nombril rentrant ou sortant…
Réfléchis encore à d'autres choses qui font que nous sommes tous différents.

Art. 3 : l'intérêt supérieur de l'enfant
Cela signifie que si les autorités prennent des décisions, il faut toujours vérifier qu'elles ne poseront pas de problème pour les enfants, qu'elles vont bien dans leur intérêt.

Art. 6 : le droit de vivre, de survivre et de se développer
Maintenir un enfant « en vie » n'est pas suffisant. Les enfants doivent pouvoir suivre un bon enseignement, les parents qui éprouvent des difficultés doivent avoir la possibilité d'obtenir de l'aide pour l'éducation de leurs enfants ; et ceux-ci doivent pouvoir grandir dans un milieu sain.

Il est plus facile de prendre un bol d'air frais dans un environnement vert que dans le désert, pas vrai ?

Art. 12 : le droit à la participation
Ici encore, il s'agit du droit de donner votre avis… Cet article souligne donc l'importance que les enfants aient un avis sur leur environnement de vie, les principales choses qui les concernent directement, et qu'ils puissent l'exprimer !

Et maintenant, un peu d'histoire… Une histoire très intéressante !

Cela fait déjà plus de 20 ans que ces droits sont rassemblés dans une Convention… Auparavant, on prenait également soin des enfants et il existait des documents s'appliquant tout spécialement à eux. Mais une Convention signée par presque tous les pays du monde n'existait pas encore à l'époque.

Connaissez-vous la Pologne ?
C'est dans ce pays qu'en **1979**, il a été proposé de réunir tous les pays des Nations Unies afin de rédiger un document qui reprendrait tous les droits spécifiques aux enfants. Un groupe de travail (composé de représentants de plusieurs pays et d'organisations comme l'UNICEF) a commencé à rédiger la Convention… Et hop ! Elle a été écrite ?
Non ! En réalité, il a encore fallu 10 ans avant que le texte ne soit terminé ! *Imagine que tu aies eu autant de temps pour écrire ta rédaction pour l'école !*

Pour réaliser un document reprenant tous les droits de tous les enfants du monde et avec lequel tous les pays seraient d'accord, il faut évidemment beaucoup de temps.

Le **20 novembre 1989**, enfin, le texte fut prêt… La Convention était écrite et a été signée par 192 pays. Aujourd'hui, il n'y a plus que la Somalie et les États-Unis d'Amérique qui n'ont pas encore transposé la Convention dans leurs lois !

Et la Belgique ?
En Belgique, la Convention a été signée le 26 janvier 1990 et depuis le 16 décembre 1991, les lois ont été adaptées. De ce fait, le gouvernement souhaite souligner qu'il trouve les droits de l'enfant importants… Bien sûr, c'est bien mais on peut toujours faire mieux. En Belgique, il y a trop d'enfants qui vivent dans la pauvreté, ce qui empêche les enfants d'avoir accès à tous leurs droits bien sûr ! *Connais-tu d'autres problèmes en Belgique qui ne sont pas en accord avec la Convention relative aux Droits de l'Enfant ?*